

Projet d'intervention de la présidente
Marie Hélène CAZAUBON
(Seul le discours prononcé fait foi)

Madame la Préfète,

Madame La Directrice,

Monsieur le Directeur,

Madame Beaumont Patricia représentante du Conseil
départemental

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière session nous avons consacré une grande partie de nos travaux à la réforme de la PAC, aux enjeux pour l'agriculture landaise et les filières.

A cette occasion je vous indiquais que tout n'était pas encore complètement bouclé, et que le calendrier était très serré afin que les actes délégués et d'exécution des règlements puissent être adoptés avant le 31 décembre prochain.

La commission européenne l'a promis aux Etats Membres, pour permettre la finalisation des plans stratégiques nationaux (PSN) avant la date butoir du 1^{er} janvier 2022, une version provisoire des actes délégués les plus urgents sera transmise aux capitales européennes d'ici la fin du mois.

En parallèle les Etats Membres dont la France ont soumis une liste de questions, demandes de précisions sur l'application de la future PAC.

Le 9 septembre dernier, jour de l'adoption de la réforme de la PAC en commission agriculture du parlement européen, le cabinet du ministère a présenté aux parties prenantes les principaux points qui seront inclus dans la 1^{ère} version du PSN. Celle-ci est la retranscription des arbitrages du ministre sans en être toutefois une version finale avec :

- Une convergence des DPB en 2 étapes, à partir de 2025 pour atteindre les 85%
- A partir de 2024 au moins 23 M d'€ pour les filières protéagineuses et légumineuses.
- La BCAE 7 (ex BCAE 8) sur la diversité des cultures où grâce à l'action professionnelle et notamment de l'AGPM des assouplissements ont été apportés, avec dans certains cas une règle alternative : alternance obligatoire de la culture principale d'une dérobée durant la même année.
- Une MAE forfaitaire, dite de transition, proposée par les chambres d'agriculture, non surfacique, où un double dialogue est engagé entre la DGPE et régions de France pour sa mise en œuvre.

Enfin d'autres mesures ne sont pas encore tranchées ni présentes dans cette V1 du PSN

- La définition de l'agriculteur actif
- La définition de jeune agriculteur
- La conditionnalité sociale, car hors PSN puisque c'est une retranscription automatique des règlements européens

Le calendrier de cette fin d'année est donc particulièrement chargé car se mettent en place des discussions avec les régions sur le FEADER - répartition des fonds et finalisation des maquettes puis une concertation en octobre avec la commission nationale des débats publics via des ateliers citoyens participatifs, et un avis attendu en novembre prochain de l'autorité environnementale sur le PSN

Enfin, au-delà de la future présidence française de l'Union Européenne, avec d'ambitieux objectifs sur les clauses miroirs ou une accélération de la sortie des pesticides, comme annoncé par le Président Macron à Marseille lors du congrès mondial de la Nature, le 1^{er} semestre de l'année 2022 devrait surtout être consacré à la finalisation et publication des règles précises de la prochaine PAC.

Comme elle l'a toujours fait dans le passé, la chambre d'agriculture sera présente pour informer, former, accompagner et conseiller individuellement ou collectivement les agriculteurs.

Dans les prochaines semaines, nous aurons à notre disposition une calculette PAC élaborée par l'APCA s'appuyant sur l'outil « mes parcelles » qui permettra dans un 1^{er} temps de vérifier la compatibilité avec les écorégimes (calcul des points) puis de réaliser toutes les simulations possibles sur les aides en fonction des assolements et structure de chaque exploitation.

Sur un tout autre sujet, je voulais saluer la réforme ambitieuse, très attendue par la profession agricole, de l'assurance récolte. L'annonce du Président de la République en déplacement à Terres de Jim, le 11 Septembre dernier, avec un engagement substantiel de l'état – de l'ordre de 600 M d'€ - constitue une réponse aux limites du régime des calamités agricoles face notamment au défi du changement climatique.

Le nouveau dispositif permettra de ne laisser aucun agriculteur en dehors de la solidarité nationale et d'intégrer les filières grandes cultures et viticulture. Cette réforme doit permettre à tous les agriculteurs de pouvoir bénéficier d'une assurance adaptée à leurs besoins. Le dispositif à « trois niveaux » s'appuyant sur une articulation claire et lisible entre solidarité nationale et régime assurantiel, ainsi qu'une gouvernance partagée, pourrait utiliser pleinement le règlement omnibus de 2019 abaissant les seuils de déclenchement de l'indemnisation. Dominique Graciet dans une session de chambre avait déjà demandé la mise en œuvre par la France des possibilités offertes par ce règlement afin de mieux indemniser les agriculteurs en cas de coups durs.

Cette annonce s'inscrit pleinement dans le cadre des travaux du Varenne de l'eau et du changement climatique, avec les propositions du député Frédéric Descrozaille. Par ailleurs, les chambres régionales animent des ateliers visant à doter chaque région d'un plan d'adaptation au changement climatique. La chambre régionale de Nouvelle Aquitaine a déjà commencé les travaux du diagnostic territorial en associant le Conseil Régional et la DRAAF, et en s'appuyant sur les réflexions conduites et les rapports produits sur ce sujet au travers du consortium de scientifiques ACCLIMATERRA.

Cependant sur la problématique de l'eau, et dans la continuité des assises de l'eau lancées en 2018, il convient de rappeler :

- S'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas d'agriculture ni d'élevage ! Depuis 10 ans quasi tous les ministres de l'agriculture ont peu ou prou repris cette formule à leur compte, comme vient encore de le faire M. Denormandie dans les Deux Sèvres à l'occasion du congrès de la FNSEA.
- Sans eau, l'objectif réaffirmé ces derniers mois de souveraineté alimentaire ne sera pas atteint.
- Au-delà de l'agriculture, et ce n'est pas que de la production alimentaire, c'est aussi un moyen pour maintenir de l'activité économique et sociale dans les zones rurales
- L'agriculture joue un rôle important dans l'atténuation des impacts du changement climatique, les cultures stockant du carbone, les couverts permettant de protéger et restructurer les sols.....
- Les agriculteurs sont conscients d'un partage équilibré de la ressource entre les différents usages. Leurs organisations, la Chambre des Landes, l'Agil ou Irrigadour en tant qu'OUGC, ont créé des outils pour mieux la gérer et apportent de nouvelles solutions pour optimiser les usages (goutte à goutte, nouveaux pilotages de l'irrigation, réalimentation des nappes, ou nouvelles ressources à mobiliser comme les eaux usées).

L'eau, son accès, ses usages, seront l'une des problématiques majeures de l'évolution et résilience de l'agriculture landaise, comme il faut le marteler encore et encore, que c'est notre meilleure assurance récolte, notre meilleure assurance revenu.

A ce titre et même si le décret de mai 2021 relatif à la gestion quantitative de l'eau semblait être une avancée, l'arrêté plan d'eau publié le 15 Août, oui le 15 Août, douche notre enthousiasme et l'ambition que nous portions dans la thématique n°3 du Varenne sur l'accès aux ressources en eau.

Pour en terminer avec la gestion des risques et les aléas climatiques où trop souvent nos agriculteurs landais ont été exclus des procédures calamités ces dernières années en raison de leur non spécialisation, le nouveau système devrait mieux accompagner notre agriculture. Mais je me dois aussi de féliciter publiquement les services de l'état dans leur ensemble, avec une mention particulière pour M. Barbara et son équipe, pour l'excellent travail réalisé sur l'épisode du gel du printemps dernier.

Au-delà de l'engagement du gouvernement, nous avons eu droit à de l'écoute, réactivité, accompagnement d'urgence et des dossiers qui avancent avec des dispositifs déjà en place dont le dégrèvement fiscal sur la TAFNB ou la prise en charge de cotisations MSA dont la clôture des demandes est fixée au 8 octobre. Bien évidemment et bien que les vendanges ont débuté, et sans grosse surprise les rendements sont en forte baisse, il faudra attendre la mi-décembre et les déclarations de récolte pour connaître avec exactitude l'étendue des pertes et le montant des prises en charge par le régime des calamités.

Malheureusement, un nouveau dossier s'est ouvert, sur la zone historique de production, avec le dépérissement des vergers de kiwis. Une 1^{ère} tournée terrain a été organisée fin août et Mme La Préfète organisera le 5 octobre à Peyrehorade, avec tous les acteurs concernés et des scientifiques, une réunion afin d'identifier les causes et imaginer des solutions à court et moyen terme.

Au-delà de la présentation et du débat que nous aurons dans quelques minutes sur l'alimentation de proximité, l'actualité se focalise sur Egalim 2, actuellement en examen en séance publique au Sénat. Cette nouvelle loi vise à corriger ce que nous avons dénoncé puisqu'elle n'a pas eu les effets escomptés sur les revenus des agriculteurs et les prix agricoles, dans la prise en compte des coûts de production. Des avancées intéressantes sont proposées, en particulier concernant les marques distributeurs mais nous revendiquons aussi plus de transparence dans les négociations commerciales et plus de fermeté sur les pratiques trompeuses liées à l'origine des denrées alimentaires.

Sur ce dernier point, il y a nécessité absolue de rétablir le dispositif d'encadrement de l'utilisation du drapeau français ou de tout autre symbole représentatif de la France.

Consommateurs comme agriculteurs attendent une réponse législative forte pour que cessent les pratiques commerciales trompeuses qui consistent à afficher un drapeau français alors que le produit en question est fabriqué à partir de matières premières agricoles importées !

Enfin, M. Denormandie a réaffirmé son ambition de pouvoir étiqueter toutes les viandes « origine France » ce qui permettrait, de manière complémentaire aux signes d'origine et de qualité, de renforcer l'information consommateur, de mieux mettre en avant la production française Au-delà des viandes, nous demandons la même chose pour la provenance du foie gras.

L'autre grand dossier qui nous occupe, équipes professionnelle et administrative depuis près de 10 mois, concerne l'Influenza Aviaire. Depuis notre dernière session beaucoup de choses ont évolué avec notamment la feuille de route, le passage à risque modéré, une révision en cours de l'arrêté du 8 février 2016, un projet d'accord interprofessionnel à faire valider et étendre d'ici à la mi-octobre.

Je me permets de saluer l'élection d'Éric Dumas à la présidence du CIFOG, il prend la suite de Michel FRUCHET qui s'est beaucoup dépensé et investi pendant cette crise. Je ne doute pas qu'il mesure l'ampleur de tâche qui l'attend, les espoirs placés en lui par les éleveurs et entreprises. La chambre des Landes continuera à être un partenaire actif et exigeant à ses cotés.

Pour en revenir à la feuille de route, j'ai eu l'occasion d'exprimer devant M. le Ministre nos points d'alerte et réserves, je les ai relayés dans la presse et dans un message aux producteurs.

Mes interrogations subsistent toujours notamment sur les modalités de mise à l'abri en période à risque ou sur les « dérogations » qui subsistent encore.

Pour ce qui est de la mise à l'abri des animaux, des conditions de réussite, je ne peux que souligner la qualité de la journée de partage d'expériences avec une dizaine de témoignages du 31 août à Samadet organisée par l'ITAVI, le CIFOG et le CEPSO en présence de près de 140 personnes (éleveurs, techniciens, responsables d'organisations de producteurs). Malheureusement, l'élévation du niveau de risque nous a conduit à annuler le rallye et les visites d'exploitations que nous avons programmé la semaine dernière.

Vous trouverez dans vos dossiers une copie du message envoyé aux éleveurs et je ne doute pas que cela fera l'objet d'un débat lors des questions d'actualités.

Cependant j'ai également évoqué les problèmes économiques des éleveurs, encore en attente de versements pour certains d'entre eux, comme des règles précises afin que les centres de gestion et les comptables puissent certifier les pertes réelles des éleveurs. Tous ces sujets comme celui des moyens en cas de crise ou d'une lecture commune, sans interprétation possible des annexes, ont été évoqués mercredi dernier en préfecture.

Avec les derniers ajustements de la PAC 2023-2027, le Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, le dossier intempéries et évolution du régime des calamités, Egalim 2 et les suites de la gestion de la crise Influenza 2020-2021, les dossiers d'actualité sont très nombreux et nous impactent très directement dans notre quotidien d'agriculteurs.

Je voudrai terminer mon intervention sur quelques nouvelles et récentes manifestations qui ont eu lieu dans notre département

Tout d'abord pour féliciter la maison de la forêt, le Président Vincent Dorlanne qui s'est excusé ce jour, pour l'édition 2021 de FOREXPO, le plus important salon forestier du Sud de l'Europe, à Mimizan, au cœur du massif des landes de Gascogne.

Il a réuni près de 30 000 visiteurs avec une démonstration de toutes les techniques et savoir-faire, a présenté les dernières innovations allant de la sylviculture à l'exploitation forestière. Au-delà de cette vitrine de la forêt cultivée, je voudrai également leur apporter tout mon soutien sur les coupes rases, et là comme dans la production agricole on voit bien qu'il faut être pédagogue, expliquer notre métier, toutes ses phases, et pour avoir du bois d'œuvre, d'industrie ou énergie ou faire de la chimie verte, il faut planter et récolter. Notre forêt est une forêt cultivée, riche de sa biodiversité et de ses hommes qui la travaille depuis des générations mais dans ce monde qui rêve de forêts primaires, de sanctuarisation de nos paysages et territoires, de micros forêts urbaines, il nous faut sans cesse communiquer voire comme vous le faites si bien avec « le fadet revêche » rétablir un certain nombre de vérités.

Dans le droit fil de ce que je viens d'exprimer, et c'est la raison pour laquelle la chambre d'agriculture, membre fondateur d'Esprit du Sud 40, a naturellement appelé tous les agriculteurs et sylviculteurs, tous les ruraux à venir manifester le 18 septembre à Mont de Marsan à l'appel de la Fédération de Chasse des Landes.

Au-delà des menaces qui pèsent sur les chasses traditionnelles qui étaient l'aiguillon de cette très belle, très digne manifestation qui a rassemblé plus de 20 000 personnes avec beaucoup de jeunesse, c'est notre culture, nos modes de vie, nos patrimoines qui sont en danger. Nous voulons vivre dans une ruralisé vivante, riche de ses traditions et de ses hommes. Nous travaillons, avec les 2 Conseils régionaux de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie à l'adoption d'un livre blanc s'appuyant sur la charte des libertés et de la diversité culturelle. Les centaines de maires et d'élus de la république qui étaient présents doivent également porter notre parole comme nous devons le faire, notamment en participant à la consultation publique sur les chasses traditionnelles sur internet si les bugs constatés depuis une semaine sont enfin corrigés.

Encore une fois merci à celles et ceux qui se sont déplacés, et un grand merci à Jean Luc Dufau, le vice-président de la fédération pour l'organisation parfaite de probablement la plus importante manifestation de ces 30 dernières années.

Je voudrai terminer mon intervention en mettant en avant la bonne saison des MPP malgré quelques difficultés dues à la fois à la météo maussade et aux mesures covid 19. Juillet a été très compliqué, le mois d'août s'est beaucoup mieux déroulé et il faut féliciter tant les organisateurs que les agriculteurs de s'être investis sur près de 30 MPP afin de régaler les consommateurs landais et d'ailleurs.

Enfin la journée départementale de l'élevage d'Amou a été une totale réussite et une première pour le nouveau président de la fédération des comices, M. Joël Sillac. Il a su mener d'une main de maître et avec une précision d'horloger suisse tant la visite officielle que la remise des prix avec un format rénové.

Cela a été l'occasion d'accueillir près d'une quinzaine d'élus départementaux et régionaux conduits par M. Fortinon et Mmes Degos, Lubin, Mme la préfète étant accompagnée de Mme Chevassus qui découvrait la journée départementale et le tout nouveau secrétaire Général de la préfecture qui arrive de Guyane.

Tous sont venus témoigner leur attachement à nos éleveurs, à leur travail et ont pu longuement échanger sur leur métier et leurs projets.

Grâce à la dynamique du canton d'Amou, notamment autour de la filière laitière, nous avons pu mettre en avant certes des producteurs en circuits courts mais aussi en filière longue, des jeunes et des passionnés. L'avenir de l'élevage est en partie entre leur main, il est entre de bonnes mains.

Je vous remercie de votre attention.